

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1143

présenté par
M. Albarello

ARTICLE 27

Rédiger ainsi l'alinéa 50 de cet article :

« Le deuxième alinéa de l'article L. 752-5 du code de commerce est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet autre amendement de coordination complète le précédent. Il est également homogène avec la rédaction de l'amendement proposé concernant le II de l'article 27 du projet de loi.